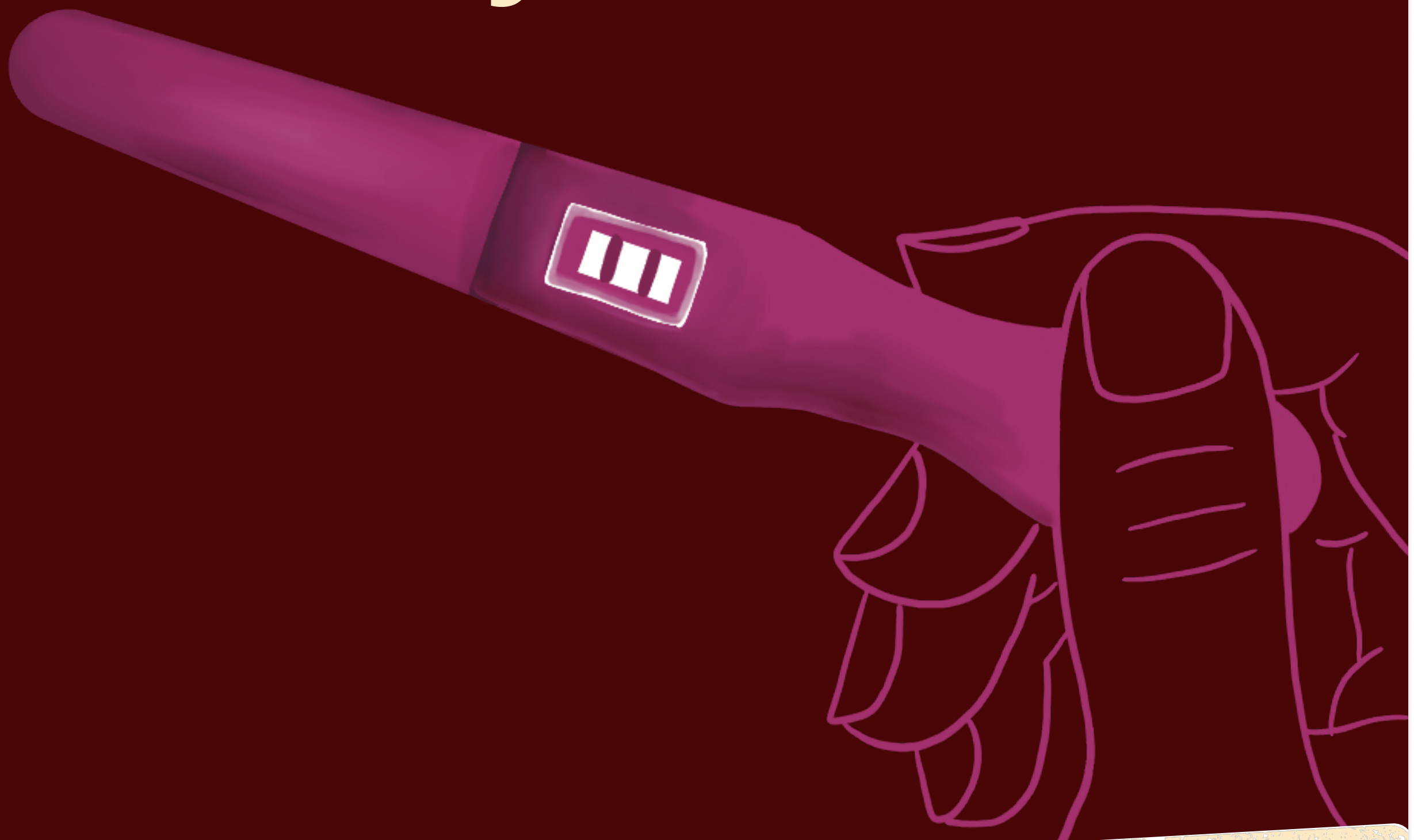


Harcèlement discriminatoire

« Encore enceinte?  
On va être encore  
pogné·es à faire  
ta job. »



— ça, c'est de la —

**VIOLENCE**

FAITE AUX FEMMES

La grossesse englobe le fait d'être enceinte et d'accoucher, mais aussi les conditions et les circonstances qui y sont associées:


 les suivis de santé,

 les traitements de fertilité,

 le congé de maternité,

 les complications liées à la grossesse,

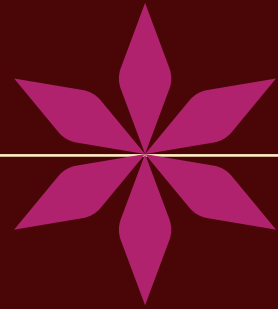
 le retour au travail,

 une fausse couche ou encore un avortement.



Un traitement différentiel ou des commentaires offensants et répétés liés à la grossesse **sont des exemples de discrimination.**

(CDPDJ)



**En vertu de la *Charte des droits et libertés de la personne*,  
tout acte, toute décision  
ou toute politique qui  
engendrent des conséquences  
négatives pour une personne  
en situation de grossesse  
constituent une discrimination.**

(CDPDJ)

→ La Loi canadienne sur les droits de la personne interdit la discrimination fondée sur la grossesse.

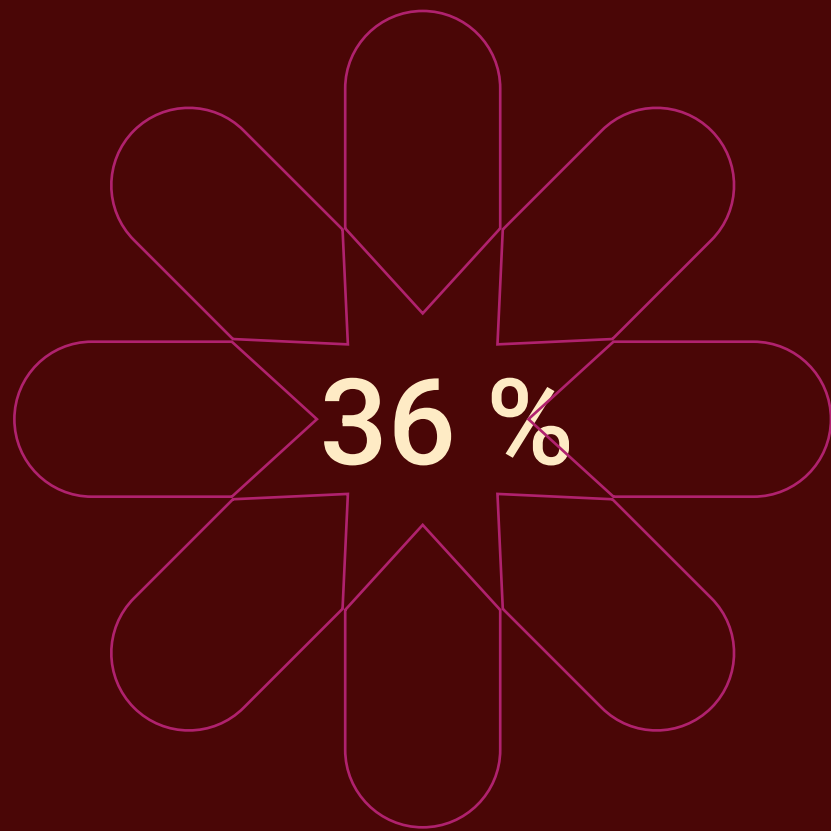
**Cette discrimination constitue une forme de *discrimination fondée sur le sexe*, parce que seules les personnes avec un utérus peuvent tomber enceintes.**

**Les pratiques discriminatoires associées à la grossesse, par exemple un traitement négatif, le refus d'embauche ou de promotion, la cessation d'emploi ou le harcèlement, sont interdites par la Loi.**

(CDPDJ)



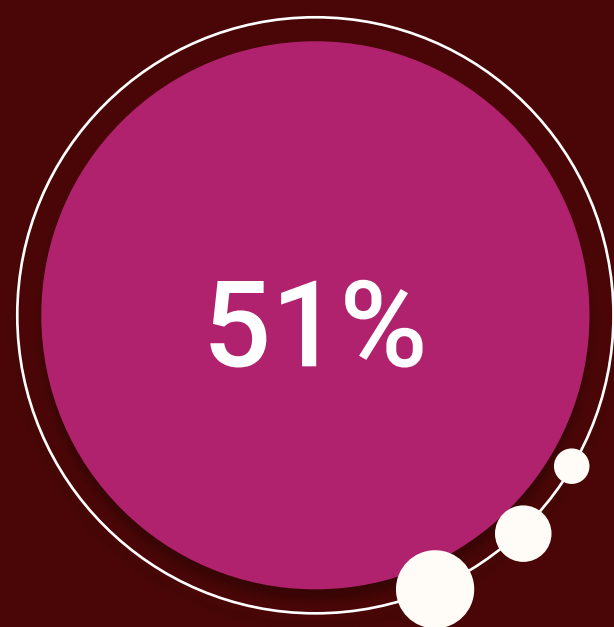
Au Canada, une étude de 2016 impliquant une enquête nationale auprès des employeurs et des employé·es pour comprendre l'impact du congé de maternité sur l'évolution de carrière d'une femme a révélé



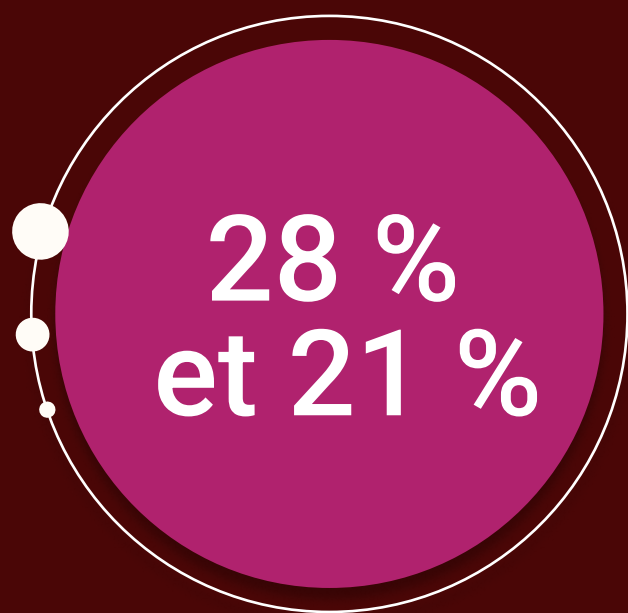
qu'« un nombre disproportionné de nouvelles mères (36 %) estimaient que la prise d'un congé de maternité avait eu un impact négatif sur leurs chances de promotion, d'ancienneté et d'évolution de carrière ».

Davidoff et al. (2016)

→ Au Canada,



**des mères interrogées ont estimé que leur congé de maternité était mal géré par leur employeur.**



**ont indiqué que leur congé de maternité était bien et très bien géré, respectivement.**

Davidoff et al. (2016)



[www.gaihst.qc.ca](http://www.gaihst.qc.ca) 

---

Secrétariat  
à la condition  
féminine

Québec 

Ça fait  
pas partie  
d'la job!

Groupe d'aide et d'information  
sur le harcèlement au travail  
de la province de Québec